

Par suite d'une convocation en date du 14 juin 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 20 juin 2024, à 18h00 sous la présidence de Mme Lepetz Joelle, Maire de la commune.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Approbation procès-verbal réunion de conseil du 29/04/2024
2. DM budget Commune 2024
 - a. BP fonctionnement : du chapitre 011 au chapitre 65 (virt BA boulangerie)
 - b. BP investissement : D chapitre 41 cpt 21534 / R chapitre 41 cpt 238 (opération Sidec)
3. DM Budget annexe Boulangerie fonctionnement : chapitre 75 et chapitre 011 (régul fact EDF)
4. Participations financières
 - a. Frais de scolarité post BAC
 - b. Activités extra scolaires
 - c. Récompenses scolaires
5. Recrutement emplois saisonniers
6. Projet aménagement phase 2 rue Samerey – rue du Centre
7. Questions diverses

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia,
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric,
M. SCORDO Rémi.

Absent excusé : M. NOIROT Benjamin donne procuration à Mme LEPETZ Joelle, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : M HUMBERT Jean Yves

1/Approbation du PV de la réunion de conseil du 29/04/2024.

Mme le Maire appelle les membres du conseil à l'approbation du procès-verbal de la séance du 29/04/2024 dont un exemplaire brouillon leur a été envoyé par courriel.

Les membres présents en ayant tous pris connaissance et aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Les points à l'ordre du jour sont maintenant appelés à être débattus.

2/ Décisions modificatives Budget Commune

a) Mme le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de transférer un montant de 12 000 € du chapitre 011 au chapitre 65 du budget principal fonctionnement commune pour permettre de verser un complément de subvention au budget annexe Boulangerie. Elle informe que ce montant sera diminué du chapitre 011 au compte 60612 pour 5 000 €, au compte 60632 pour 2 000 €, et au compte 615228 pour 5 000 € afin d'augmenter le chapitre 65 pour le compte 65736211 de 12 000 €.

b) La seconde DM correspond à une régularisation d'opération d'ordre pour valider les subventions SIDEC reçues en 2022 et 2023. Il est proposé d'augmenter en dépense chapitre 041, compte 21534 et

en contrepartie en recette chapitre 041, compte 238, pour un montant de 40 000 €. La subvention de 15 000 € sur les travaux de la 2^{ème} phase LED est prise en compte. Ces décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité.

3./ Décision modificative BA Boulangerie

Mme le Maire présente la nécessité de recevoir un complément de subvention du budget principal afin de pouvoir honorer la facture EDF de régularisation de 01/2023 à 03/2024 d'un montant d'environ de 7 000 €. L'augmentation de 12 000 € au chapitre 75 recettes article 7573621 permet d'augmenter le chapitre 011 dépenses article 60612. Cela permettra d'honorer la facture de régul et celles à venir. La décision modificative est approuvée.

4.a/ Participation financière, frais de scolarité post Bac

M l'adjoint aux affaires scolaires propose de reconduire l'aide aux frais de scolarité post bac pour le cycle 2024-2025, il rappelle le montant de 125 € attribué à chaque bénéficiaire, que celui-ci a été réévalué l'an passé, il rappelle également que la limite de demande est fixée au 31/12/2024. L'assemblée n'ayant aucune contestation il met au vote. La participation financière ainsi que ses conditions sont approuvées à l'unanimité.

4.b/ Participation financière, Activités extrascolaires

M l'Adjoint continue sur la même ligne pour le renouvellement de la participation financière aux activités extra scolaires. Conscient de l'augmentation du coût de la vie il propose de passer cette aide à 60 € par bénéficiaire, enfants et adolescents (jusqu'à l'année de leurs 18 ans) domiciliés à Abergement La Ronce. Ce montant proposé sera égal au montant de la cotisation sans excéder 60 €. Une seule activité sera prise en compte par enfant durant le cycle scolaire 2024-2025. La demande doit être faite dans les 2 mois qui suivent l'inscription. Mme le maire rappelle que pour 2023-2024, 70 jeunes en ont bénéficiés et que seulement 4 demandes ont été refusées pour dépassement du délais. L'assemblée valide la reconduction de l'aide ainsi que le montant de 60€.

4.c/ Récompenses scolaires 2024

La reconduite des récompenses scolaires est maintenant débattue, Mme le Maire rappelle à l'assemblée les conditions d'inscriptions et d'éligibilité ainsi que le processus d'attribution. Afin d'informer le public concerné, elle propose de publier l'information sur le site internet de la commune, sur le panneau lumineux et enfin sur panneau Pocket. La date limite d'inscription sur le registre est adoptée au lundi 4 novembre 2024, jour de rentrée scolaire des vacances d'automne. La date de remise des récompenses sera fixée ultérieurement, mais probablement le jour des vœux du Maire. L'assemblée décide de reconduire cette récompense, accepte les conditions et processus et valide les propositions de date et information.

5/ Recrutement emplois saisonniers

L'adjoint en charge du personnel informe que comme chaque année, la commune propose l'emploi de saisonniers pour pallier l'accroissement d'activité au service technique, durant l'été. 9 candidatures ont été reçues en Mairie. Après entretien avec chacune d'elle le choix s'est porté pour 2 jeunes de 17 ans et 2 jeunes de 18 ans et + possédant le permis B. L'adjoint souligne que cette option est appréciée car elle permet à ces jeunes d'avoir une réelle autonomie pour les déplacements à travers la commune. Il précise que les contrats d'embauches seront signés fin juin, il donne le montant estimatif

du salaire à recevoir, soit environ 1 600€ net pour un mois et qu'ils recevront un équipement de sécurité (chaussures, gants, gilet fluo...). Le Conseil valide l'emploi de ces 4 jeunes Abergeoises.

6/ Projet d'aménagement sécurité voirie

L'adjoint responsable de la voirie prend la parole afin d'exposer le projet d'aménagement de seconde phase des travaux rue de Samerey, carrefour rue de la Merceret à la rue du Centre, carrefour rue de l'ancien Fournil. Il précise que les comités voirie et sécurité ont été sollicités et ont débattus sur ce projet. Une projection à l'écran des différents plans est réalisée afin que chacun puisse s'approprier le programme des travaux à réaliser. L'adjoint en charge du projet explique point par point les aménagements voulus, les contraintes dues à une route départementale, les enjeux de sécurité, le projet de « chaussidou », les ambitions de réaliser un cœur de village, le besoin de végétalisation, les nouvelles obligations en matière d'arrêt bus. Pour conclure ses propos il informe l'assemblée du coût des travaux. En raison d'une obligation de terminer avant fin octobre, il explique que ces travaux seront divisés en deux parties. Une partie ferme (intersections Merceret-Valjon) réalisée dès le retour de validation du département et la seconde partie conditionnelle (Mairie-Ancien fournil) réalisable au plus tard printemps 2025. L'appel d'offre se fera sur la totalité du marché détaillé en 3 lots (VRD, Signalisation, Plantation).

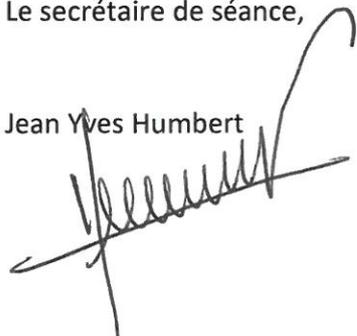
Mme le Maire, tient à remercier l'excellent travail fourni par l'adjoint. Son implication, ses compétences ont permis d'élaborer un beau projet. Il est applaudi par l'ensemble du Conseil. Le Conseil valide le projet.

7/ Questions diverses

- Mme la conseillère demande des informations sur l'avancée de l'affaire « boulangerie ». Mme le Maire la rassure en informant qu'enfin nous avons pu récupérer les 2 baux (appartement et commerce). Après un état des lieux réalisé, nous avons constaté que des travaux seront nécessaires sur les 2 locations. Elle précise qu'un travail de remise en état de l'extérieur a été réalisé par une entreprise. Mme le maire informe qu'elle fera le maximum pour que les travaux se réalisent rapidement afin de prévoir une réouverture du commerce dans le dernier trimestre.
- Mme le Maire dresse l'état et le détail de la fête patronale du 6 et 7 juillet.
- Une suggestion de trouver un nom à la salle dite « sous-sol » est faite aux membres présents, ils sont invités à réfléchir à des propositions pour le prochain conseil.
- Le planning pour les permanences aux deux tours des élections législatives est établi et validé.
- Le responsable comité sport prend la parole afin d'évoquer des échanges peu corrects avec le Président du Jura Stad Foot. Nous avons appris qu'une association extérieure prévoyait une manifestation sur notre commune, sans qu'aucune demande officielle n'ait été faite. Il nous semble que de tels faits révèlent un manque de respect vis-à-vis de la municipalité. L'assemblée ayant entendue ces propos confirme qu'un tel comportement est irrespectueux et demande au minima que des excuses soient prononcées. Mme le Maire va contacter les présidents des 2 associations responsables afin de mettre les choses au clair et de rappeler quelques obligations dues envers la commune.

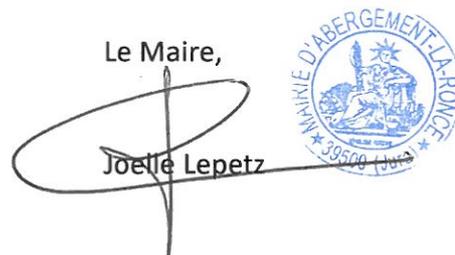
Le secrétaire de séance,

Jean Yves Humbert



Le Maire,

Joëlle Lepetz



MAIRIE D'ABERGEMENT-LA ROCHE
39500 (Jura)

